

RÉDUIRE LA DÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE

Le programme de l'utilisation rationnelle de l'énergie au sein de la Communauté européenne dans les années 1970

Marloes Beers

Marloes Beers prépare actuellement une thèse en histoire de l'intégration européenne (dir. Gérard Bossuat, université de Cergy-Pontoise). Ses recherches portent sur le domaine de l'énergie dans les années 1970, en particulier l'action du choc pétrolier de 1973 sur la coopération européenne.

Résumé

Dès le début des années 1970, une utilisation plus rationnelle de l'énergie (URE) s'impose aux pays occidentaux face à l'instabilité du marché international. Au sein de la CE, le programme URE devient un pilier important des politiques à long terme pour réduire la dépendance vis-à-vis de l'énergie importée. Mais il s'ajoute aux programmes nationaux et ne va guère au-delà d'un échange de vues ou d'un cadre réglementaire relativement faible.

Abstract

Since the early 1970s, a more rational use of energy (RUE) has become necessary for the Western countries that are facing instability on the international market. In the European Community, the RUE becomes an important pillar of the long-term policy to reduce the dependency on imported energy. But as it is an addition to national programs, it barely comprises more than an exchange of views or relatively weak regulations.

Le souci de la dépendance énergétique vis-à-vis de l'extérieur préoccupe les Européens depuis le début des années 1970. Le marché pétrolier en mutation et la crise énergétique aux États-Unis ont rappelé la vulnérabilité des États membres de la Communauté européenne. À la veille du choc pétrolier, ils donnent la priorité à la recherche d'une politique de sécurité d'approvisionnement. L'encouragement d'une utilisation plus rationnelle de l'énergie est un des thèmes d'alors et, dans les années qui suivront, il sera au cœur du débat sur la réduction de la dépendance vis-à-vis de l'énergie importée. L'objectif de l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) est de mieux valoriser l'énergie disponible. Il s'agit d'augmenter le rendement énergétique dans les technologies connues et de limiter la consommation inutile d'énergie.

Cette étude se focalise sur le programme de la Communauté européenne de l'utilisation rationnelle de l'énergie : ses origines, ses objectifs, sa mise en œuvre.

Naissance du programme URE et contexte international

Au début des années 1970, les problèmes afférents à un marché du pétrole en mutation et la question de l'approvisionnement en énergie sont sources de plus en plus d'inquiétude pour les pays occidentaux. On observe une évolution du marché pétrolier ainsi qu'un sentiment de précarité au niveau international en ce qui concerne sa configuration finale. Les États membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) cherchent à accroître leurs revenus pétroliers et à

reprendre en main la gestion économique et l'exploitation de leurs ressources pétrolières. Pour commencer, ils détachent les impôts prélevés chez les concessionnaires du prix marché. En 1971, une augmentation de ces prix affichés est négociée à Téhéran et à Tripoli pour une période de cinq ans, jusqu'en 1975. Ensuite, la participation aux concessions de pétrole est remise en cause pour les grandes entreprises pétrolières. Le marché du pétrole est en mutation et les négociations continuent jusqu'à la veille du choc pétrolier. L'explosion de la stabilité monétaire porte un coup à la stabilité du marché. En 1972, le prix affiché, fixé en dollars et négocié pour une période de cinq ans, fait l'objet d'un ajustement précipité, pour tenir compte de la dépréciation du dollar et de l'échec du système de Bretton Woods¹.

Une utilisation plus rationnelle de l'énergie devient nécessaire aux États-Unis où une crise de l'énergie sévissait déjà avant le choc pétrolier. Les importations de pétrole avaient augmenté largement, de 10,3 % en 1970 à 17,6 % en 1971². Les prix bas dans les années 1960 avaient favorisé une augmentation importante de la consommation américaine, mais la production domestique de l'énergie était décevante. L'énergie nucléaire ne produit pas encore les résultats escomptés. En outre, l'opinion publique et la préoccupation de la dégradation de l'environnement jouent un rôle politique croissant : après la marée noire à Santa Barbara, en 1969, un moratoire contre le forage offshore est institué ; la construction de l'oléoduc trans-Alaska est interrompue et la production de charbon remise en question. La production n'est

1. James Griffin, David Teece, *OPEC Behavior and World Oil Prices*, Londres, George Allan & Unwin, 1982, p. 4-9 ; Penrose, "The Development of Crisis" in: *Daedalus*, Fall 1975: "The Oil Crisis: In Perspective", p. 39-57, p. 39-45.

2. Penrose, *op cit.* p. 45.

pas suffisante pour répondre à la demande nationale et les prestataires de services en électricité ne peuvent plus garantir un service sans pannes de courant réguliers³. Le 4 juin 1971, le président Nixon prononce une allocution spéciale face au Congrès américain au sujet de l'énergie. De nouveaux programmes de recherche et de développement énergétique y sont mentionnés, ainsi que l'idée de l'utilisation rationnelle de l'énergie. Celle-ci concerne la diminution du risque de gaspillage, par exemple par une meilleure isolation thermique des bâtiments ou par la production combinée de chaleur et d'électricité⁴.

Les changements que subit le marché pétrolier rendent urgentes les politiques de réduction de la dépendance extérieure en énergie. À l'Organisation de coopération et développement économique (OCDE), le comité de l'énergie constate que « *les notions de conservation, de récupération et d'utilisation plus rationnelle des ressources ne cessent de croître en importance* »⁵. On estime que des pénuries importantes de pétrole et de gaz pourraient bien se produire dans la décennie à venir, avant que l'énergie nucléaire ne soit en mesure de fournir une contribution effective. L'idée que les gouvernements pourraient jouer un rôle en imposant des normes et des réglementations se fait jour. Au sein de l'OCDE, une grande étude débute sur les

tendances et les problèmes énergétiques à long terme. Des travaux de la Commission européenne y sont pris en considération⁶.

En Europe, les États membres de la Communauté européenne sont très dépendants de l'importation d'énergie (tableau 1 page suivante). Leur vulnérabilité vis-à-vis des pays exportateurs s'est nettement révélée lors de la crise de Suez et de la Guerre des six jours. Le changement d'attitude des pays exportateurs d'énergie accélère les mesures pour sécuriser l'approvisionnement et pour remédier à la pénurie d'énergie en temps de crise. Ainsi, jusqu'au choc pétrolier, plusieurs mesures sont proposées par la Commission européenne et débattues dans l'arène européenne. Parmi elles figure la directive sur la maintenance d'un niveau minimum de stocks de pétrole brut et/ou de produits pétroliers, adoptée en 1968 et modifiée trois ans plus tard⁷. En octobre 1972, la Commission adresse deux communications au Conseil sur la direction que devrait prendre la politique énergétique communautaire. L'accent est mis sur une politique d'approvisionnement. Il s'agit d'un document qui expose les problèmes essentiels qui se poseront en matière de politique énergétique jusqu'en 1985, y compris les options de choix et une évaluation des conséquences.

3. James W. McKie, "The United States", Daedalus ; "The Oil Crisis: In Perspective", Fall 1975, p. 73-90.

4. Archives de l'Union européenne à Bruxelles, la Commission (AUE, Commission), BAC 86/1982 150, Washington delegation, April 14, 1972, *US Energy Crises* ; AUE, Commission, BAC 86/1982 150, 30 May 1972, *Memorandum for Mr Haferkamp's visit to the United States*.

5. OECD Archives, C(72)172, Paris le 29 août 1972, *Politiques énergétiques à long terme et questions connexes : un programme général*.

6. Cette étude serait publiée dans : OECD *Energy Prospects to 1985 : an Assessment of Long Term Energy Developments and Related Policies*, Paris, 1974.

7. Pierre d'Amarzit, *Essai d'une politique pétrolière européenne*, Paris, Éditions techniques et économiques, 1982, p. 109-112 ; Armelle Demagny-Van Eyseren "L'Europe à la recherche d'une politique pétrolière commune du Traité de Rome au premier choc pétrolier", *Bulletin de l'IHTP*, « Dossier pétrole et gaz : nouvelles perspectives et outils de recherche », n° 84, novembre 2004.

Tableau 1 : Dépendance énergétique vis-à-vis de l'extérieur⁸

| État membre | 1960 | 1963 | 1972 | 1973 |
|------------------------------------|------|------|------|------|
| Luxembourg | 99,8 | 99,7 | 99,5 | 99,6 |
| Danemark* | 86,8 | 97,9 | 99,6 | 99,3 |
| Belgique | 32,6 | 49,4 | 82,8 | 86,7 |
| Italie | 58,1 | 70,2 | 81,0 | 83,4 |
| Irlande* | 72,6 | 71,9 | 81,0 | 81,7 |
| France | 41,0 | 52,6 | 75,0 | 78,0 |
| RFA | 9,6 | 22,4 | 53,1 | 54,9 |
| Royaume-Uni* | 23,0 | 26,4 | 49,7 | 48,2 |
| Pays-Bas | 50,9 | 63,2 | 15,6 | 5,7 |
| Le chiffre moyen des États membres | 30,9 | 39,3 | 60,8 | 61,4 |

1.* État membre à partir de 1973.

Ce document présente les fondements et justifications du programme d'action que propose le second document⁹. Dans les deux propositions, la Commission donne une place à part au programme de l'utilisation rationnelle de l'énergie pour minimiser les gaspillages d'énergie et donc réduire la dépendance énergétique. Six mois plus tard, le programme est également exposé dans un troisième rapport, *Orientations et actions prioritaires pour la politique énergétique communautaire*¹⁰. Ces trois communications forment la base d'une discussion sur les choix nécessaires dans la politique énergétique européenne. Le débat a lieu lors de la session de mai 1973 du Conseil, qui se réunit pour la première fois sur des questions exclusivement consacrées à la politique énergétique.

Le Conseil des 22 et 23 mai 1973 est important car il révèle clairement les accords et les divergences de position en matière de politique d'approvisionnement, comme les relations avec les autres pays consommateurs de pétrole et les pays membres de l'Opep. D'autres questions y sont débattues, comme une possible capacité commune d'enrichissement de l'uranium et l'organisation d'une politique commune en énergie. Un programme URE n'est pas au centre de la discussion. Il ne figure pas non plus dans le projet de communiqué qui, comme d'habitude, avait été préparé à l'avance. Pourtant, Thomas Boardman, ministre de l'Industrie anglais, souhaite que la question de l'URE soit incluse dans les conclusions. Il soutient la nécessité d'étudier les possibilités d'une utilisation de plus en

8. Robert A. Black, « Plus ça change, plus c'est la même chose : Nine Governments in Search of a Common Energy Policy », dans Helen Wallace, William Wallace, Carole Webb, *Policy-making in the European Communities*, Londres, John Wiley & Sons, Ltd, 1977, p. 165-196, p. 168.

9. AUE, Conseil, CM2/1973 885 temp 798, COM(72)1200 finals, Progrès nécessaires de la politique énergétique communautaire ; et AUE, Conseil, CM2/1973 885 temp 798, COM(72)1201 final, Les problèmes et les moyens de la politique de l'énergie pour la période 1975-1985.

10. AUE, Conseil, CM2/1973 888 temp 801, SEC(73)1481 final.

plus optimale des ressources énergétiques disponibles, comme le charbon. « À une époque où l'approvisionnement est soumis à de fortes pressions, il apparaît en effet opportun de limiter le gaspillage énergétique au minimum, même si la Communauté ne devait en retirer des avantages qu'à longue échéance¹¹. » Le sujet de l'URE est donc mentionné dans le communiqué et fait partie de la liste des propositions que le Conseil demande à la Commission de soumettre avant le 31 décembre 1973¹². En effet, en fin d'année, le Conseil discutera, sans difficultés techniques majeures, d'un programme de travaux qui correspond pour l'essentiel à celui qui avait été envisagé lors de la session du Conseil du 22 et 23 mai. Mais, si le Royaume-Uni a insisté sur l'URE en mai, il ne joue plus ce rôle en fin d'année. Le secrétaire d'État Sir Alec Douglas Home déclare que le Royaume-Uni attend les décisions en matière d'énergie, étant donné le rythme ralenti de la politique régionale¹³.

En 1974, le développement d'un programme URE s'accélère entre les mains du comité de l'énergie. En son sein se trouvent des délégués nationaux réunis sous la présidence du commissaire à l'Énergie Henri Simonet, le secrétariat

étant assuré par le secrétaire général du Conseil. Le comité de l'énergie est assisté par un groupe de travail ad hoc chargé de définir les priorités, les formes et moyens d'action, et le type de résultats à escompter dans les quatre secteurs suivants : domestique, services, industrie et transports¹⁴. Le 5 novembre, les résultats sont rassemblés dans le Programme d'action communautaire et projet de résolution du Conseil dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie¹⁵. Celui-ci a comme objectif la réduction considérable de la consommation dans plusieurs secteurs : domestique et tertiaire, -18 % ; industrie, -15 % ; économie globale sur la consommation interne, -15 % ; transports, -16 % ; industrie énergétique, -6 %¹⁶.

Ce programme est lié aux discussions sur l'élaboration d'une politique commune générale en matière d'énergie. En mai, la commission « Stratégie nouvelle de la Communauté »¹⁷ se focalise sur les objectifs à moyen et long terme. Une politique énergétique commune devait viser à l'unité du marché et la sécurité d'approvisionnement. Un rôle important est confié au programme URE, celui de réduire le taux de la demande brute de 10 % en 1985. Les grandes lignes de ce rapport sont reproduites dans la résolu-

11. AUE, Conseil, COM 2/1973, R/1382/73, Projet de procès-verbal de la réunion restreinte tenue à l'occasion de la 244^e session du Conseil (Bruxelles, les mardi 22 et mercredi 23 mai 1973), Bruxelles, 19 septembre 1974.

12. *Ibid.*

13. Archives diplomatiques de Nantes, (AD Nantes), RP CE Bruxelles / 2376, Téléx 21 décembre 1973 de Burin de Roziers aux directeurs, Conseil du 17 et 18 décembre, questions de l'énergie.

14. AUE, Conseil, CM2/1974 1019 temp 996, comité de l'énergie, *Aide-mémoire de la 4^e réunion du comité de l'énergie tenue à Bruxelles le 6 mai 1974* ; AD Nantes, RP CE Bruxelles / 2390, Commission européenne, Utilisation rationnelle de l'énergie, memorandum transmis au Conseil, 6 février 1974 ; AD Nantes, RP CE Bruxelles / 2390, Réunion du comité de l'énergie le 6 mai 1974, Mandat.

15. AUE, Commission, BAC 25/1980 1026, COM(74)1950 final/2, 5 novembre 1974, Programme d'action communautaire et projet de résolution du Conseil dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie.

16. AUE, Commission, BAC 28/1980 496, COM(77)39, final, Intensification du programme communautaire d'économie de l'énergie.

17. AUE, Conseil, CM2/1974 996 temp 979, COM(74)550 final, Vers une nouvelle stratégie de politique énergétique pour la Communauté, Bruxelles, le 29 mai 1974.

tion du Conseil du 17 septembre 1974 concernant la nouvelle stratégie à suivre. Les mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie y sont mentionnées explicitement¹⁸. Le choix pour le programme URE est encore réaffirmé par les chefs d'État et de gouvernement dans le communiqué du Sommet de Paris, en décembre. Ils lui accordent leur soutien et, en se référant à cette résolution, ils invitent les institutions communautaires à élaborer et mettre en œuvre une politique énergétique commune¹⁹.

Alors, un programme d'action de l'URE est rédigé et intégré dans le processus de mise en œuvre d'une politique énergétique de la Communauté. Les résultats attendus de ce programme sont loin d'être insignifiants, notamment après la réunion du Conseil du 17 décembre 1974. Les objectifs communs chiffrés adoptés en résolution sont fondés sur une nouvelle proposition de la Commission sur les objectifs 1985. Pour cette année-là, l'objectif défini est celui d'une réduction de la dépendance énergétique à l'égard de l'énergie importée à 50 %, ou si possible à 40 %. Le niveau de consommation visé est de 15 % inférieur aux prévisions établies en janvier 1973²⁰.

Approches communautaires dans le domaine de l'URE

Trois approches sont conduites pour remplir les objectifs du programme URE : le développement d'un cadre réglemen-

taire (1), la facilitation des échanges d'expérience entre les administrations nationales et l'encouragement des idées nouvelles (2), l'adoption d'un programme commun de recherche et développement (R & D) (3).

Tout d'abord, le cadre réglementaire est établi pour éviter des mesures disparates dans la Communauté. Il faudrait harmoniser les mesures pour faciliter la circulation des marchandises ou éviter la concurrence entre les entreprises dans le marché commun. Des distorsions entre les États membres de la Communauté seront perçues dans des domaines divers tels que les transports, la recherche ou la politique régionale²¹. À partir du 6 mars 1975, le programme inclut un groupe d'orientation et de coordination (GOC) des délégués nationaux, présidé par la Commission européenne. Ce groupe est subdivisé en huit sous-groupes, qui se focalisent sur des thèmes divers comme le chauffage des bâtiments, les moyens de transport ou les transformations dans les centrales électriques. Ces sous-groupes ne sont donc pas exclusivement liés au secteur de l'énergie et leurs présidents respectifs viennent de directorats généraux divers. Les résultats de leurs travaux sont traduits par des propositions de mesures au Conseil (traité dans le paragraphe suivant).

Ensuite, les atouts d'une approche commune se ressentent également dans la facilitation des échanges d'expérience entre les administrations nationales et l'encouragement des idées nouvelles²².

18. AUE, Commission, BAC 8/1980 465, R/2391/74, résolution adoptée par le Conseil le 17 septembre 1974, Bruxelles, 18 septembre 1974.

19. National Archives of the United Kingdom, FCO 30/2577, réunion des chefs de gouvernement, Paris, les 9 et 10 décembre 1974. Communiqué final.

20. *Journal officiel des communautés européennes* (JOCE), C153/2 du 9 juillet 1975.

21. COM(74)550 final, *Vers une nouvelle stratégie...*, arch.cit.

22. AUE, Commission, BAC 28/1980 496, COM(76)508 finals, Politique communautaire de l'énergie - communication de la Commission au Conseil, Bruxelles, 30 septembre 1976.

Une réunion du GOC, en juillet 1975, se focalise sur les campagnes d'information sur l'URE. Une synthèse des actions réalisées au niveau national pour encourager les économies d'énergie est présentée par chaque délégation. En conclusion générale, il s'est révélé que les États membres sont tous confrontés au même problème, mais que les campagnes y sont menées à des vitesses distinctes. Dans les pays comme le Danemark ou l'Allemagne, beaucoup a été réalisé, mais, dans d'autres pays, les actions sont en cours, en préparation ou seulement en projet (notamment en Italie et aux Pays-Bas)²³. Les analyses montrent aussi une disparité quant à la participation des pouvoirs publics dans les campagnes d'information et les programmes de conservation²⁴.

Finalement, après la décision du Conseil du 22 août 1975, un programme de R & D est lancé pour une durée de quatre ans. Ce programme est subdivisé en cinq axes. L'un d'entre eux concerne les économies d'énergie. Lié aux projets du programme, un appel à propositions aux organismes et personnes dans la communauté est publié dans le *Journal officiel*. L'enveloppe financière de 11,38 MUC est faible en comparaison des budgets nationaux et les effectifs

sont fixés à six agents. Ce programme n'est donc pas le meilleur instrument dans ce secteur, commente le Comité de la recherche scientifique et technique (Crest) dans son rapport du 1977²⁵. À la Commission, la direction générale de la Recherche, de la Science et de l'Éducation est responsable de l'exécution de ce programme. Elle est assistée par un comité consultatif en matière de gestion du programme (CCMGP) « Économie de l'énergie » à partir du 24 septembre 1975. Ses membres et le président sont des délégués nationaux²⁶.

Discussions concernant le cadre réglementaire

Dans les années 1970, le programme URE inclut deux séries de mesures proposées par la Commission européenne au Conseil. La première série, de cinq recommandations, est rendue par le commissaire à l'Énergie Henri Simonet à la session du Conseil du 20 janvier 1976. Cela concerne, entre autres, des propositions sur les installations de chauffage des bâtiments existants, sur une promotion de l'isolation thermique des bâtiments et sur une consommation éconômisée par les véhicules routiers par une amélioration du comportement des conducteurs²⁷. À la

23. AD Nantes, RP CE Bruxelles / 2390, XVII/260/75-F, projet de compte rendu de la 3^e réunion du groupe d'orientation et de coordination (GOC) sur l'utilisation rationnelle de l'énergie, tenue à Bruxelles les 17 et 18 juillet 1975.

24. *Ibid.* Une étude des campagnes françaises : Aurore Toulon, « La sensibilisation de l'opinion publique aux économies d'énergie 1974-1986 » dans : Alain Beltran, Christophe Bouneau, Yves Bouvier e.a. *État et énergie XIX^e-XX^e siècle*, Paris, CHEF, 2009, p. 259-286.

25. AUE, Commission, BAC 28/1980 686, R/1410/75, Programme d'actions de recherche et développement dans le domaine de l'énergie, Bruxelles, 29 mai 1975 ; AUE, Commission, BAC 28/1980 497, CREST/31/77, CREST : *La comparaison et la coordination des politiques et programmes nationaux de recherche et développement dans le secteur de l'énergie*, p. 14.

26. AD Nantes, RP CE Bruxelles /2390, XI/682/75-F, compte rendu de la 1^{re} réunion du Comité consultatif en matière de gestion du programme (CCMGP) « Économie de l'énergie » tenue à Bruxelles, 24 septembre 1975.

27. AUE, Commission, BAC 28/1980 687, COM(76)10, premier rapport périodique et projets de recommandations du Conseil sur le programme d'utilisation rationnelle de l'énergie, Bruxelles, 16 janvier 1976.

réunion suivante du groupe énergie, les délégations sont d'accord sur les grandes lignes. Pourtant, le délégué anglais émet des réserves sur les possibilités de l'exécution de ces recommandations au vu des coûts concernés et des actions déjà proposées ou envisagées, tant au niveau national que dans d'autres enceintes internationales. En revanche, le gouvernement français insiste sur « l'importance fondamentale »²⁸ des politiques d'économies d'énergie pour la réalisation des objectifs pour 1985 de production et de consommation²⁹.

Deux mois plus tard, en mars 1976, un rapport de la Commission montre que les objectifs pour 1985 ne peuvent plus être tenus, notamment la réduction à 40 % de la dépendance à l'égard du pétrole importé, en conséquence du ralentissement dans la poursuite des programmes nucléaires. Le groupe énergie estime alors que les mesures dans le domaine de l'URE constituent une des conditions nécessaires pour réussir la réduction à 50 % de la dépendance de l'énergie importée. Dans la même réunion, les propositions de recommandations sont approuvées³⁰.

Le groupe énergie attribue un rôle important au programme de l'utilisation rationnelle de l'énergie et cet avis est partagé par la Commission. « *Les économies d'énergie sont meilleur marché que les*

*investissements énergétiques proprement dits, qui absorbent d'ores et déjà quelque 25 % de l'ensemble des investissements industriels de la Communauté*³¹. » Dans son rapport sur l'intensification du programme communautaire d'économie de l'énergie³², la Commission expose les problèmes et les actions à entreprendre. Elle propose également une réunion à haut niveau, qui sera en effet organisée le 4 juillet pour échanger les programmes et les résultats dans le domaine de la politique de conservation³³.

Entre-temps, le nouveau commissaire à l'Énergie, Guido Brunner, a proposé une nouvelle série de mesures dans le cadre du programme URE. Ce sont, pour la plus grande partie, des recommandations et une seule directive. Les recommandations sont rapidement approuvées par le Conseil, le 25 octobre 1977. Elles concernent, entre autres, le réglage du chauffage et la production d'eau chaude à domicile, une utilisation rationnelle de l'énergie dans les entreprises industrielles ou la création d'organes consultatifs nationaux en vue de promouvoir la production combinée de chaleur et de force dans le secteur industriel ainsi que le chauffage urbain³⁴. Les propositions montrent un effort d'intensifier les politiques d'URE, mais leur valeur juridique ne va pas au-delà des recommandations. Une directive aurait eu plus de poids,

28. AUE, Commission, BAC 28/1980 495, T/202/76, note, premier rapport périodique et projets de recommandations du Conseil sur le programme d'utilisation rationnelle de l'énergie (URE), Bruxelles, 2 mars 1976.

29. *Ibid.*

30. AUE, Commission, BAC 28/1980 495, R/662/76, rapport de la Commission sur la réalisation des objectifs pour 1985 de la politique énergétique communautaire, Bruxelles, le 15 mars 1976.

31. COM(76)508 final, politique communautaire de l'énergie [...], arch.cit.

32. COM(77)39, final, intensification du programme communautaire d'économie de l'énergie, arch.cit.

33. AUE, Commission, BAC 28/1980 497, S/1314/77, aide-mémoire de la réunion du comité de l'énergie du 4 juillet 1977 consacrée aux questions de la conservation de l'énergie, Bruxelles, le 12 août 1977.

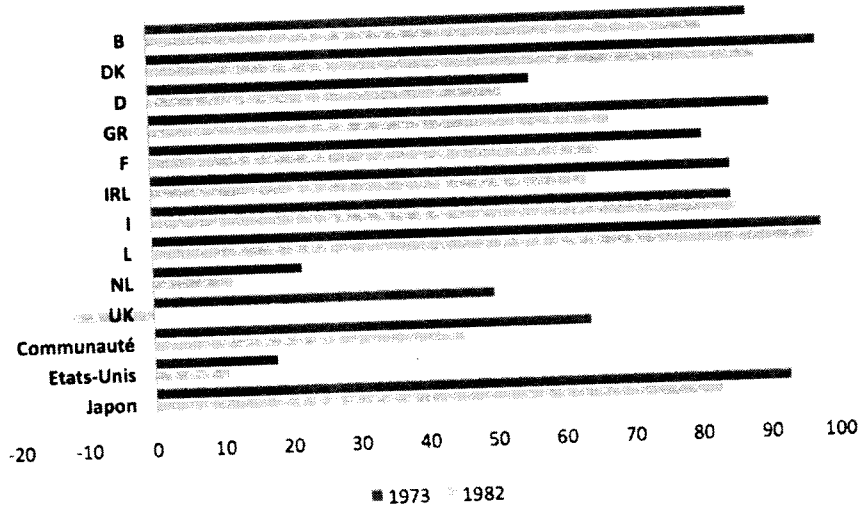
34. AUE, Commission, BAC 28/1980 497, COM(77)185, projet de communication de la Commission au Conseil. Programme d'action communautaire en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) - 2^e série de propositions législatives, Bruxelles, le 11 mai 1977.

remarque le Comité économique et social dans un rapport³⁵. Mais les débats autour de la seule proposition de directive révèlent les positions divergentes des États membres, avec la France et le Royaume-Uni en positions extrêmes. Ce projet de directive concerne la performance des générateurs de chaleur. Les délégués anglais et allemand font rapidement savoir qu'ils sont « hostiles à l'idée de prendre des mesures sous la forme

d'une directive ». Selon les Anglais, « cette procédure donnerait lieu à de grandes difficultés d'application du fait de l'absence d'un organisme de contrôle compétent et de critères de performance. »³⁶.

La Commission tient, en revanche, à une directive pour des raisons d'efficacité. Finalement, malgré des objections de la délégation française, la directive sera adoptée en version simplifiée le 13 décembre 1977³⁷.

Tableau 2 :
Évolution du degré de dépendance à l'énergie importée entre 1973 et 1982³⁸



35. AUE, Commission, BAC 28/1980 497, CES, rapport de la section de l'énergie et des affaires nucléaires sur la « communication de la Commission au Conseil concernant le programme d'action communautaire en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) - 2^e série de propositions législatives », Bruxelles, 16 septembre 1977.

36. AD Nantes, RP CE Bruxelles /2391, Téléx énergie 31, A/s énergie, signé Nantueil, Bruxelles, 8 juillet 1977.

37. AD Nantes, RP CE Bruxelles /2391, 4 documents : R/2988/77 Corr 1, *corrigendum* au rapport du groupe énergie au comité des représentants permanents ; téléx n° 4547/61-Prochaine session du Conseil consacrée à l'énergie, le 13 décembre 1977, 5 décembre 1977 ; Téléx 4709-32-Session du Conseil consacrée à l'énergie (13 décembre 1977), Delfra-Bruxelles, 14 décembre 1977 ; R/118/78, directive du Conseil portant sur la performance des générateurs de chaleur utilisés pour le chauffage de locaux et la production d'eau chaude dans les immeubles non industriels neufs ou existants ainsi que sur l'isolation de la distribution de chaleur et d'eau chaude sanitaire dans les nouveaux immeubles non industriels, Bruxelles, 20 janvier 1978.

38. Importations d'énergie nettes/consommation interne brute + réservoirs. La Commission européenne, *A European energy strategy*, European file 12-84, June-July 1984, p. 5 (source : Eurostat).

Le programme URE a été important dans les politiques communautaires de la sécurité de l'approvisionnement dans les années 1970. Animées par un grand nombre d'acteurs au niveau européen et national, de multiples mesures ont été proposées et approuvées, et un meilleur échange de vues mis en place. Notamment après 1975, quand la production de l'énergie nucléaire est retardée, le programme URE devient un pilier important des politiques à long terme pour réduire la dépendance énergétique vis-à-vis de l'extérieur. En effet, en 1985, la dépendance énergétique a beaucoup été réduite par rapport à 1973 (tableau 2). Pourtant une évaluation de l'impact du programme URE est difficile, car celui-ci s'ajoute aux programmes nationaux. Le programme au niveau communautaire se limite surtout aux bilans, échanges de vues et recommandations. En outre, il faut se rendre compte qu'en 1982, après le deuxième choc pétrolier, le contexte avait encore changé.

Il faut remarquer que les États membres avaient pourtant des positions divergentes sur la nécessité d'une politique communautaire dans le domaine des économies

d'énergie. Les règlements se limitent notamment à des recommandations plutôt que des directives, plus contraignantes. Ces positions étaient liées au degré d'urgence de chaque État membre à réduire son énergie importée. Là, il faut penser par exemple à la présence des sources énergétiques, comme le pétrole britannique de la mer du Nord ou le gaz de Groningen, aux Pays-Bas. Elles étaient aussi liées à la question de l'organisation du marché de l'énergie et au rôle des pouvoirs publics.

En fait, le cadre juridique offrait aux États membres les possibilités de ralentir ou réduire les politiques communautaires. Le traité de la Communauté de coopération économique stipulait une base unanime dans les politiques énergétiques. Cette situation changera avec l'introduction du vote majoritaire par l'Acte unique de 1985³⁹. Si on peut parler d'une politique européenne dans les années 1970, elle concerne particulièrement les propositions au Conseil par la Commission et les débats et décisions qui s'ensuivent, autant au sein des institutions supranationales que dans les réunions intergouvernementales.

39. Janne H. Matlány, *Energy Policy in the European Union*, Houndmills, Macmillan Press Ltd 1997, p. 12-24. Du même auteur : *Energy Policy : from a National to a European Framework?*, dans : Wallace, Wallace, W. Webb, *op.cit.* p. 257-277.

Maîtriser la demande en énergie. Quelle histoire?

Mastering Energy Consumption



Annales historiques de l'électricité